

MIGRATION¹ ET TENSIONS SOCIALES DANS LE SUD-MALI
Bakary CAMARA
Point Sud/Bamako

Depuis la fin de la guerre froide en 1989, des conflits « ethniques » et « religieux » sont apparus à travers le monde suite à la dislocation de l'ex-Union soviétique et la disparition du bloc des pays de l'Est. En Afrique, à cause des conséquences néfastes de ces conflits sur les populations africaines et leur développement, beaucoup de chercheurs ont entrepris des recherches pour comprendre le processus et le mécanisme de ces conflits et violences. Ces recherches ont montré la complexité de ces conflits sur le continent et ont trouvé des causes directes et indirectes à ces violences. La présente étude ne porte pas spécialement sur le conflit ivoirien, elle a pour objectif l'analyse des phénomènes de migration et de mobilité entre le Mali et la Côte d'Ivoire, notamment après l'éclatement de la crise ivoirienne en septembre 2002, et la problématique de la réinsertion des maliens revenus ou rapatriés de la Côte d'Ivoire.

En effet, c'est suite aux sécheresses des années 1970 et surtout celle de l'année 1982 que de nouvelles vagues de mouvements de populations de la bande sahélienne se dirigèrent non seulement vers les zones rurales moins affectées par la sécheresse (Régions de Ségou et Sikasso) et les villes (Bamako, Ségou et Sikasso), mais aussi, vers la Côte d'Ivoire qui connaissait une croissance économique rapide jusque vers la fin de la deuxième moitié des années 1980. Suite au phénomène de l'appauvrissement des populations, la rareté des terres cultivables, et la manipulation des élites politiques et intellectuelles la crise ivoirienne a éclaté le 19 septembre 2002. Après l'éclatement du conflit ivoirien, les ressortissants maliens, victimes de xénophobie, d'arrestations arbitraires, d'exécutions sommaires et de spoliation de biens à Abidjan, Daloa, Bouaké et d'autres localités de la Côte d'Ivoire², ont commencé à fuir par milliers vers le Mali.

¹ Nous définissons la migration comme étant « un déplacement du lieu de vie d'individus...Le mouvement de personnes d'un point géographique à un autre à l'intérieur ou au delà du pays de résidence ».

² Source : Ministère de l'Intégration et des Maliens de l'Extérieur, 2005.

Dans cette situation, le gouvernement malien a entrepris de rapatrier ses ressortissants vers le bercaïl. Les trois cercles (cercle de Sikasso, Kadiolo et Koutiala) étudiés, tout comme Bamako la capitale, se trouvant dans la zone humide, ont été les principaux lieux d'accueil des rapatriés.

Ce rapatriement massif dans le sud du Mali a créé un climat de tension sociale dans les zones à forte concentration de rapatriés : la délimitation matérielle du foncier provoque des conflits gérés soit par des institutions étatiques qui délèguent la responsabilité de la gestion aux institutions traditionnelles, soit par ces dernières elles-mêmes; des tensions liées à la transhumance et à la ruée vers les sites d'orpaillage gérées aussi de la même manière apparaissent; les défrichements intensifs et l'exploitation abusive des forêts provoquent le mécontentement aussi bien des autorités que des populations vivant dans les zones concernées ; la mauvaise gestion des opérations de distribution de terres de culture ou d'habitation et de matériels agricoles aux rapatriés pour leur insertion professionnelle à Sikasso, Koutiala, Kadiolo et Bamako a causé le mécontentement de certains dans le rang des rapatriés et celle des associations de rapatriés etc. Dans tous les cas, dès que les conflits et tensions apparaissent, les autorités étatiques, saisies par les institutions coutumières interviennent pour la résolution des conflits. Par ailleurs, le conflit ivoirien et le rapatriement massif des maliens ont provoqué l'insécurité dans le sud Mali en général et dans les zones étudiées en particulier.

La méthodologie

Pour atteindre notre objectif, nous avons fait une analyse descriptive du phénomène du rapatriement, sa gestion locale et nationale, le mode d'organisation et son impact socio-économique sur la région. Nous nous sommes servis des documents officiels pour établir des statistiques. Nous avons interviewé les autorités politiques locales, les associations des rapatriés de Côte d'Ivoire et les populations locales sur les problèmes de réinsertion. Les récits de vie des populations locales et des rapatriés, importants pour cette étude, ont été recueillis.

Les principales conclusions

Les conclusions sur lesquelles nous avons débouché sont les suivantes:

1. Il y'a existence d'une tradition de solidarité au sein de la société malienne sur laquelle est fondée la capacité réelle du gouvernement et de la population maliens à venir en aide à des compatriotes sinistrés ; de ce fait, la réinsertion socioéconomique a été relativement réussie ;
2. L'ineffectivité du contenu de la Charte de la CEDEAO relatif à la libre circulation des personnes et des biens ;
3. Les textes du droit humanitaire doivent être relus afin de les adapter à la nouvelle situation des conflits en Afrique. Nouvelle situation relative aux mercenaires combattants qui, pour passer inaperçus afin de commettre des actes criminels se font enregistrer dans les camps de réfugiés. Les conditions d'accueil des réfugiés et leur inscription sur la liste des réfugiés doivent donc être revues ;
4. La vague de réfugiés a créé une pression sur les ressources naturelles qui débouchent sur des conflits d'utilisation qui pourraient à long terme, probablement être exploités par des politiciens dans leurs luttes d'intérêts.